

Adresse de la société populaire de Paul-les-Fontaines (Drôme) qui exprime son horreur pour l'attentat commis contre Collot-d'Herbois et Robespierre, lors de la séance du 5 messidor an II (23 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Paul-les-Fontaines (Drôme) qui exprime son horreur pour l'attentat commis contre Collot-d'Herbois et Robespierre, lors de la séance du 5 messidor an II (23 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 130-131;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25140_t1_0130_0000_15

Fichier pdf généré le 30/03/2022

54

Le conseil-général de la commune de Murat, département du Cantal, offre à la patrie et envoie à la monnaie l'argenterie provenant des divers objets servant ci-devant au culte, se montant à 39 marcs 1 once; il applaudit à l'énergie majestueuse que la Convention nationale a déployée pour déjouer les complots contre-révolutionnaires, et faire frapper du glaive de la loi les coupables, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

55

La société populaire, révolutionnaire et régénérée des amis de la Montagne, séante à Conches (2), annonce à la Convention nationale qu'elle vient d'armer et équiper, à ses frais, un cavalier qui défendra jusqu'au dernier soupir la constitution républicaine. Elle invite la Convention à rester à son poste, et termine par solliciter l'examen des causes de détention de plusieurs pères de famille, sans fortune et chargés d'enfants, qui sont dans la maison d'arrêt de Conches. Elle ajoute que ces infortunés, qui y gémissent depuis plusieurs mois, n'ont pu être qu'égarés.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de sûreté générale (3).

56

Une lettre datée de Nice, le 20 prairial, et contenant 2 assignats de 250 liv. chacun, annonce que 2 républicains, vrais sans-culottes, qui gardent l'anonyme, envoient cette somme, et la destinent pour le brave Geffroy qui a sauvé la vie de Collot-d'Herbois. Ils expriment l'horreur et l'indignation dont ils ont été pénétrés à la nouvelle de l'affreux attentat que des monstres, vomis par des furies infernales, ont suscité à deux de nos chers représentants, Collot-d'Herbois et Robespierre. Ils assurent que toute la République est hérissée de Geffroys, et jurent qu'ils sont prêts de sacrifier leurs biens et leur existence, pour faire servir leurs corps de bouclier et de rempart à la représentation nationale. Ils en ont renouvelé le serment dans ce jour de la fête brillante dédiée à l'Eternel, et l'ont prié de continuer d'éclairer le comité de salut public sur toutes les trames noires qui pourroient s'ourdir contre la prospérité de la République.

Renvoi de la lettre et de l'offrande au comité des finances (4).

(1) P.V., XL, 109.

(2) Eure.

(3) P.V., XL, 109. Bⁱⁿ, 7 mess. (suppl^t); J. Sablier, n° 1395; J. Fr., n° 637 (dans ces 2 gazettes, « Bon-des » au lieu de Conches).

(4) P.V., XL, 109. Mon., XXI, 45.

Voir séance du 6 mess., n° 32.

57

La société populaire de Valence, département de la Drôme, exprime son indignation contre les monstres qui ont osé diriger le fer meurtrier, qui vouloit enlever à la République 2 de ses plus ardens défenseurs: « Comptez, dit-elle, sur tout ce que nous possédons de dévouement et de zèle; comptez que, si les jours des patriotes énergiques étoient exposés aux mêmes dangers, ils trouveroient un nouveau Geffroy dans chacun de nous. »

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Valence, 15 prair. II] (2).

« Citoyens representans

Un nouveau crime vient donc de sortir du sein de la faction étrangère! Dans les convulsions de leur rage expirante, les monstres ont osé diriger le fer meurtrier qui voulait enlever à la République 2 de ses plus ardens deffen-seurs. Robespierre, Collot-d'herbois, le genie tutelaire de la France, sous la forme du Vertueux Geffroy, vous a conservé pour le bonheur et la gloire de votre pays.

Legislateurs, suivez le fil de cette trame odieuse: cet infernal complot doit avoir des ramifications dans les departemens. Frappez, frappez sans pitié sur tous ces vils suppôts de la tyrannie qui n'ont plus d'espoir que dans l'assassinat des patriotes vertueux (Sans doute que votre garde ne doit être composée que de l'amour et de la reconnaissance des français; mais, jusqu'à ce que tous les Amiral, toutes les Reynaud ayent disparu comme un songe du sol de la liberté, la republique attend encore de vous que fermant leur cœur à toute sécurité, les representans qui ont le plus figurés sur le grand théâtre revolutionnaire soient constamment entourrés, pour la sureté de leur personne, de leurs amis toujours prêts à écarter le poignard homicicide des laches assassins).

Peres et sauveurs de la Patrie, comptez sur tout ce que nous possedons de devouement et de zèle, comptez que si les jours des patriotes énergiques étaient exposés aux memes dangers, ils trouveraient un nouveau Geffroy dans chacun de nous ».

DU BESSÉ, BERANGER, LASSERRE, CARRO (*secret.*),
COTTE, PAQUET, J. IMBERT, autre BERANGER,
BECARD [et 7 signatures illisibles].

58

La société populaire de Paul-les-Fontaines, ci-devant St. Paul-trois-Châteaux, district de Montélimar, département de la Drôme, exprime l'indignation et l'horreur dont elle a été pénétrée au récit de l'attentat commis sur Collot d'Herbois, et prémédité contre Robespierre; et du complot infernal qui devoit ravir à la

(1) P.V., XL, 110. Bⁱⁿ, 6 mess. (suppl^t); Mon., XXI, 67.

(2) C 309, pl. 1203, p. 26.

République tous ceux des représentans qui ont le plus de part à sa confiance, et qui sont plus spécialement chargés de veiller à son salut. Elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Extrait des registres de la Sté popul.; Séance extraordinaire du 17 prair. II*] (2).

« Citoyens Representans

La Societe populaire de Paul les fontaines ci devant St Paul 3 chateaux, a fremi d'indignation et d'horreur au recit de l'attentat comis sur quelques uns de vous, et son indignation a été à son comble, en aprenant le complot infernal qui devait ravir à la Republique tous ceux d'entre vous qui ont le plus de part à sa confiance, qui sont le plus specialement chargés de veiller à son Salut, mais dans notre douleur profonde quel sujet de consolation et d'espoir, en voyant que l'être suprême veille sur vous d'une maniere si particuliere et se plait à déjouer tous les complots de nos ennemis et à rendre vains tous leurs efforts. A ces traits si marqués d'une protection speciale, nous re-connaissons qu'il agrée l'hommage solemnel que la Nation française vient de rendre à son existence et le culte vraiment digne de lui, qu'elle lui adresse en metant la probité et la vertu à l'ordre du jour.

Continués, dignes representans, vos glorieux travaux et ne quités point votre poste que vous n'ayés conjuré les orages et fondé le bonheur public sur les bases eterneles de la justice
P.c.c. MARBAUD (*secrét.*), BONNEAUD.

59

Une députation du conseil-général de la commune d'Alençon(3) se présente à la barre de la Convention nationale, la félicite sur ses immortels travaux, et son infatigable vigilance à anéantir les factions qui se forment pour anéantir la liberté publique et la représentation nationale; que ne peut et ne doit-on pas attendre, dit l'orateur, de ces frères républicains, de ces héros de sagesse et de prudence qui ont détruit tous les vices qui devoient ronger le corps politique, et jeter dans le même tombeau le gouvernement démocratique et les vertus sublimes sur lesquelles il est essentiellement fondé? Organes des sentimens des citoyens de la commune d'Alençon, nous déclarons que la confiance en la Convention nationale est élevée au plus haut degré. Ils sont tous éclairés sur leurs véritables intérêts, et tous savent que leur salut et leur bonheur est tout entier dans la Convention nationale; qu'elle seule peut fonder la République sur la pureté des mœurs, l'énergie des mesures, la sagesse des combinaisons et la vigueur de leur exécution (4).

(1) P.V., XL, 110. Bⁱⁿ, 6 mess.; J. Paris, n° 542.

(2) C 309, pl. 1203, p. 25; C. Eg., n° 676.

(3) Orne.

(4) Bⁱⁿ, 7 mess. (reproduit ensuite la minute du p.v. ci-dessous).

Le conseil général de la commune d'Alençon exprime le dévouement absolu à la chose publique, une obéissance sans bornes aux decrets de la Convention nationale, et le serment inviolable de les faire exécuter avec précision et energie; un respect illimité pour les arrêtés du comité de salut public, et dans la Convention nationale, une confiance aussi étendue que l'est son ardeur pour le triomphe de la liberté française. Il annonce qu'il a déposé sur l'autel de la patrie, entre les mains des administrateurs du district, pour les besoins de nos frères, 320 paires de souliers, 298 chemises, des habits, culottes, gilets, guêtres, bas, sacs de peau, et chapeaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

60

Un membre [COUTHON], au nom du comité de salut public, fait un rapport sur l'assassinat de Vincent Malignon, martyr de la liberté (2).

COUTHON: Une révolution comme la nôtre, que les derniers excès du vice et de l'oppression ont amenée, ne peut être qu'un combat à mort entre le crime et la vertu.

Le succès n'est point douteux, mais la lutte est pénible, et trop souvent il faut déposer sur des tombeaux quelques-uns des lauriers destinés à parer le triomphe de la république.

Eh! comment la vertu n'aurait-elle pas des martyrs! Si le crime la menace, s'il déploie contre elle les ressources de la perfidie et les attentats de la fureur, inébranlable dans ses devoirs, elle n'oppose aux complots que la prudence et la justice, aux menaces qu'un courage à toute épreuve, aux dangers qu'un dévouement sans bornes.

Mais lorsque la vertu modeste et sans défiance s'oublie elle-même, le peuple vous charge de la défendre, de la couronner de la venger.

D'une main vous tenez les palmes qu'il destine à l'homme de bien, de l'autre les foudres qu'il lance sur les coupables.

Je viens vous presser de déployer ce double pouvoir.

Dans une des sections de la république, appelée le département de l'Ardèche, et à peu de distance de la plaine de Jalès, existe une commune où l'amour de la révolution n'a jamais pu s'acclimater; c'est la commune de Cruzières, ci-devant Saint-André.

Les habitants de cette contrée criminelle portèrent toujours avec répugnance le signe sacré du ralliement des hommes libres, ils firent plus, ils foulèrent aux pieds la cocarde tricolore, et l'infâme cocarde blanche y fut arborée dès les premiers temps des combats pour la liberté; c'est là que le traître Dusailant a tramé ses complots, c'est là qu'il a recruté publiquement son armée, c'est là qu'il a rencontré des scélérats dignes de composer son état-major, c'était là que se ralliaient les conjurés, c'est de là que sont sortis les brigands qui ont assiégé le château de Bane.

(1) P.V., XL, 110. M.U., XLI, 138.

(2) P.V., XL, 111.